

3° Enfin même en admettant que l'on trouve du houiller productif à profondeur raisonnable, il faut encore que celui-ci se présente avec des conditions de régularité qui en rendent l'exploitation profitable.

Dans cet ordre d'idées toute prévision échappe à nos connaissances. Les faits seuls nous apprendront ce qu'il en est.

Comme on le voit le succès dépend de trois facteurs et ils doivent être tous trois favorables sous peine de rendre les résultats stériles. Après avoir exposé les bases sur lesquelles on peut étayer les prévisions, je laisse à chacun le soin de tirer les conclusions suivant son tempérament plus ou moins aventureux.

En terminant, je rappellerai à ceux qui me feront l'honneur de lire ce travail que celui-ci n'est qu'un résumé préliminaire. Ils comprendront ainsi pourquoi, un peu partout, j'y ai pris un ton affirmatif, exposant des théories sans développer toujours les faits qui peuvent les étayer, le but et le cadre de ce travail ne se prêtant pas à des développements que je réserve pour plus tard.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

MINES

Loi du 5 mars 1912 complétant la loi du 5 juin 1911 sur les pensions de vieillesse en faveur des ouvriers mineurs. — Exécution.

Arrêté royal du 24 décembre 1912.

ALBERT, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu la loi du 5 mars 1912 complétant la loi du 5 juin 1911 sur les pensions de vieillesse en faveur des ouvriers mineurs ;

Vu la loi du 5 juin 1911 et notamment les dispositions de l'article 2, §§ 1^{er} et 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de régler l'exécution de la loi du 5 mars 1912 précitée et de déterminer les règles suivant lesquelles les caisses de prévoyance feront aux ouvriers intéressés, la ristourne de l'excédent prélevé sur leur salaire, sauf le cas où ils auront consenti à ce que cet excédent soit versé en leur nom, à la Caisse générale de Retraite ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Industrie et du Travail,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er} Dans les régions du pays où l'usage a consacré le paiement à la semaine, des salaires des ouvriers occupés dans les exploitations houillères, les versements dus par les ouvriers, en application des articles 2, § 1^{er}, et 9, § 1^{er}, de la loi du 5 juin 1911 sur les pensions de vieillesse en faveur des ouvriers mineurs, seront récupérés conformément aux règles suivantes :

Art. 2. Il sera opéré mensuellement, en une seule fois, par les soins des exploitants des charbonnages et pour le compte de la caisse de prévoyance à laquelle ils sont affiliés, un prélèvement uniforme sur le compte de chaque ouvrier, sans distinction d'âge.

Ce prélèvement sera fait sur le montant du salaire payé le premier samedi de chaque mois.

Le taux de ce prélèvement est fixé à deux francs cinquante centimes (fr. 2-50).

Art. 3. Les sommes ainsi prélevées seront affectées aux versements prescrits sur les livrets d'affiliation à la Caisse générale de Retraite et, éventuellement, à l'alimentation des caisses de prévoyance, conformément aux règles fixées par les articles 2 et 9 de la loi du 5 juin 1911.

Art. 4. Lorsque le montant des prélèvements opérés pendant l'année aura été insuffisant pour atteindre le minimum de la cotisation individuelle déterminée conformément à l'article précédent, à savoir 18 francs pour les ouvriers âgés de moins de 21 ans, 24 francs pour les ouvriers âgés de 21 ans et plus et 30 francs pour les ouvriers âgés d'au moins 30 ans au 1^{er} janvier 1912, les sommes retenues seront affectées, en ce qui concerne les ouvriers des deux premières catégories, aux versements sur leurs livrets individuels d'affiliation à la Caisse générale de Retraite dans leur totalité et sans égard à la durée du travail de ces ouvriers dans le cours de l'exercice.

Pour les ouvriers de la troisième catégorie qui ont dépassé au 1^{er} janvier 1912, l'âge de 30 ans, les sommes retenues serviront, pour une part proportionnelle au nombre de mois pendant lesquels ces ouvriers auront été effectivement occupés dans les charbonnages, et, à concurrence de cinquante centimes (50 centimes) par mois, à l'alimentation de la caisse de prévoyance, en application de l'article 9, § 1^{er}, de la loi du 5 juin 1911 ; l'excédent sera versé en leur nom, à la Caisse générale de Retraite.

Art. 5. Dans le cas où les sommes retenues à un ouvrier pendant le cours de l'exercice ont dépassé le chiffre des cotisations légalement obligatoires pour la catégorie à laquelle il appartient, ristourne sera faite de l'excédent à chacun des intéressés.

Les sommes retenues sur le salaire font également l'objet d'une ristourne dans l'hypothèse visée par l'article 2, § 4, de la loi du 5 juin 1911, où la rente acquise par l'ouvrier à l'aide de ses versements obligatoires ou facultatifs, a atteint le taux déterminé par l'article 6 de la loi du 10 mai 1900.

Art. 6. Les sommes soumises à la ristourne seront payées aux ouvriers intéressés par les soins du charbonnage où ils sont occupés ou de celui où ils ont travaillé en dernier lieu, s'il s'agit d'ouvriers qui ont abandonné le travail des mines avant la fin de l'année ; elles pourront aussi, du consentement des bénéficiaires, être versées à la Caisse générale de Retraite sur les livrets individuels d'affiliation.

Art. 7. Les caisses de prévoyance transmettront après la clôture de chaque exercice, à chacun des charbonnages affiliés, la liste des ouvriers appelés à bénéficier d'une ristourne par leur intermédiaire, avec l'indication du montant attribuable à chacun d'eux.

Les ouvriers intéressés doivent déclarer s'ils désirent entrer en possession de la somme qui leur revient ou s'ils préfèrent que le montant en soit versé sur leur livret individuel d'affiliation à la Caisse générale de Retraite, en vue de l'acquisition d'une rente supplémentaire.

A défaut d'avoir fait cette déclaration au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, les excédents seront portés d'office au compte de l'intéressé à la Caisse générale de retraite.

Les opérations seront effectuées par l'intermédiaire des caisses de prévoyance.

Ces versements étant facultatifs, les rentes y afférentes ne pourront entrer en ligne de compte pour le calcul du complément de pension prévu à l'article 6, § 2, de la loi du 5 juin 1911.

Notre Ministre de l'Industrie et du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 24 décembre 1912.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,

ARM. HUBERT.

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL
ADMINISTRATION DES MINES

PERSONNEL
CORPS DES INGÉNIEURS DES MINES

Situation au 15 Janvier 1913

Numéro d'ordre	NOMS ET INITIALES des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance	DATES	
			de l'entrée au service	du dernier avancement
A. — Section d'activité				
Directeur général				
»	Dejardin (L.), C. 漢, 卐, ☆ 2 ^e cl., M. C. D. 1 ^{re} classe, C.C.A. 1 ^{re} cl., D. S. P. 1 ^{re} cl., déc. de 2 ^{me} classe avec plaque de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, Commandeur des ordres de l'Etoile de Roumanie et du Christ de Portugal	1849	24-11-1871	18-10-1911
Inspecteurs généraux				
1	Libert (J.), C. 漢, 卐, C. C. A. 1 ^{re} cl., D. S. P. 1 ^{re} cl., Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie	1853	21-11-1874	30-7-1911
»	Watteyne (V.), C. 漢, 卐, ☆ 1 ^{re} cl., C.C.A. 1 ^{re} cl., Grand Officier de l'Ordre de l'Etoile noire, déc. de 2 ^e cl. de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, Commandeur de l'ordre de Saint Stanislas de Russie, Chevalier de l'ordre de la Couronne de fer d'Autriche (1)	1850	21-11-1874	30-7-1911
2	Jacquet (J.), C. 漢, 卐, ☆ 1 ^{re} cl., C. C. A. 1 ^{re} cl., D. S. P. 1 ^{re} cl.	1852	29-1-1876	30-3-1911
Ingénieurs en chef Directeurs de 1 ^{re} classe				
1	Julin (J.), O. 漢, 卐, C. C. A. 1 ^{re} cl.	1853	15-12-1876	30-7-1911
2	Beaupain (J.-B.), O. 漢, 卐, M. C. A. 1 ^{re} cl.	1857	31-1-1881	4-12-1912
3	Lechat (V.) O. 漢, 卐, M. C. A. 1 ^{re} cl.	1858	18-11-1881	30-3-1911
4	Bochkoltz (G.), O. 漢, 卐, M. C. A. 1 ^{re} cl., D.S.P. 1 ^{re} cl.	1859	18-11-1881	30-3-1911

(1) Attaché à l'Administration centrale et chargé du Service spécial des accidents miniers et du grisou.

Numéro d'ordre	NOMS ET INITIALES des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance	DATES	
			de l'entrée au service	du dernier avancement
5	Pepin (A.) O. 𐄂, 𐄂, M. C. A. 1 ^{re} cl.	1861	24-11-1882	4-12-1912
6	Ledouble (O.), O. 𐄂, 𐄂, 𐄂 1 ^{re} cl., M. C. A. 1 ^{re} cl.	1860	24-11-1882	4-12-1912
<i>Ingénieurs en chef Directeurs de 2^{me} classe</i>				
1	Demaret (L.) O. 𐄂, 𐄂, M. C. A. 1 ^{re} cl., Officier de l'Ordre de la Couronne de Roumanie	1859	28-9-1885	30-3-1911
2	Delbrouck (M.), 𐄂	1865	21-3-1889	30-3-1911
3	Libotte (E.), 𐄂	1864	16-4-1889	30-3-1911
<i>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</i>				
1	* Demaret (J.), O. 𐄂, 𐄂, 𐄂 1 ^{re} cl., M. C. A. 1 ^{re} cl.	1857	18-11-1881	4-12-1912
2	Delruelle (L.) 𐄂	1866	5-5-1891	30-12-1911
3	Firket (V.), 𐄂, M. C. D. 1 ^{re} cl.	1869	14-12-1891	30-3-1911
4	Lebacqz (J.) 𐄂	1869	2-11-1892	30-3-1911
5	Deboucq (L.) 𐄂	1873	28-11-1895	30-3-1911
»	Bolle (J.), 𐄂, 𐄂 2 ^e cl. (1)	1871	28-11-1895	30-3-1911
<i>Ingénieurs principaux de 2^e classe</i>				
1	* Vrancken (J.), 𐄂	1872	16-12-1896	30-3-1911
2	* Nibelle (G.), 𐄂, M. C. D. 1 ^{re} cl.	1873	16-12-1896	30-3-1911
3	* Orban (N.) 𐄂	1873	16-12-1896	30-12-1911
4	Ghysen (H.) 𐄂	1874	16-12-1896	30-3-1911
»	Levarlet (H.) 𐄂 (2)	1873	16-12-1896	30-3-1911
»	Lemaire (E.), 𐄂, M. C. D. 1 ^{re} cl., M. C. D. 1 ^{re} cl. (1)	1872	16-12-1896	30-3-1911
5	Repriels (A.)	1875	12-12-1897	30-3-1911
6	Lebens (L.)	1873	12-12-1897	30-3-1911
7	Niederau (Ch.)	1874	12-12-1897	4-12-1912
8	Hallet (A.)	1874	12-12-1897	4-12-1912
9	Liagre (Ed.)	1874	12-12-1897	4-12-1912
<i>Ingénieurs de 1^{re} classe</i>				
1	* Viatour (F. H.), 𐄂 1 ^{re} cl.	1875	12-12-1898	30-3-1911
2	* Raven (G.)	1876	12-12-1899	30-3-1911
3	* Fourmarier (P.)	1877	12-12-1899	30-6-1911
4	* Bertiaux (A.)	1874	12-12-1899	4-12-1912
»	* Renier (A.) M. C. D. 1 ^{re} cl. (3)	1876	18-12-1900	4-12-1912
5	Bailly (O.)	1874	18-12-1900	30-3-1911

(1) Détaché au Service spécial des Accidents miniers et du Grisou.

(2) Chargé du Service d'inspection des explosifs.

(3) Chef du Service géologique à l'Administration centrale des mines.

* Les fonctionnaires dont les noms sont précédés d'un astérisque, jouissent du traitement maximum afférent à leur grade.

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

ADMINISTRATION DES MINES

PERSONNEL

CORPS DES INGÉNIEURS DES MINES

Situation au 15 Janvier 1913

Numéro d'ordre	NOMS ET INITIALES des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance	DATES	
			de l'entrée au service	du dernier avancement
A. — Section d'activité				
Directeur général				
»	Dejardin (L.), C. 𐄂, 𐄂, 𐄂 2 ^e cl., M. C. D. 1 ^{re} classe, C. C. A. 1 ^{re} cl., D. S. P. 1 ^{re} cl., déc. de 2 ^{me} classe avec plaque de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, Commandeur des ordres de l'Etoile de Roumanie et du Christ de Portugal	1849	24- 11-1871	18-10- 1911
Inspecteurs généraux				
1	Libert (J.), C. 𐄂, 𐄂, C. C. A. 1 ^{re} cl., D. S. P. 1 ^{re} cl., Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie	1853	21- 11-1874	30- 7- 1911
»	Watteyne (V.), C. 𐄂, 𐄂, 𐄂 1 ^{re} cl., C. C. A. 1 ^{re} cl., Grand Officier de l'Ordre de l'Etoile noire, déc. de 2 ^e cl. de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, Commandeur de l'ordre de Saint Stanislas de Russie, Chevalier del'ordre de la Couronne de fer d'Autriche (1)	1850	21-11 -1874	30- 7- 1911
2	Jacquet (J.), C. 𐄂, 𐄂, 𐄂 1 ^{re} cl., C. C. A. 1 ^{re} cl., D. S. P. 1 ^{re} cl.	1852	29- 1 -1876	30- 3- 1911
Ingénieurs en chef Directeurs de 1 ^{re} classe				
1	Julin (J.), O. 𐄂, 𐄂, C. C. A. 1 ^{re} cl.	1853	15-12 -1876	30- 7- 1911
2	Beaupain (J. B.), O. 𐄂, 𐄂, M. C. A. 1 ^{re} cl.	1857	31- 1 -1881	4-12- 1912
3	Lechat (V) O. 𐄂, 𐄂, M. C. A. 1 ^{re} cl.	1858	18-11- 1881	30- 3- 1911
4	Bochkoltz (G.), O. 𐄂, 𐄂, M. C. A. 1 ^{re} cl., D. S. P. 1 ^{re} cl.	1859	18-11 -1881	30- 3- 1911

(1) Attaché à l'Administration centrale et chargé du Service spécial des accidents miniers et du grisou.

Numéro d'ordre	NOMS ET INITIALES des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance	DATES	
			de l'entrée au service	du dernier avancement
5	Pepin (A.) O. 𐄂, 𐄂, M. C. A. 1 ^{re} cl.	1861	24-11-1882	4-12-1912
6	Ledouble (O.), O. 𐄂, 𐄂, 𐄂 1 ^{re} cl., M. C. A. 1 ^{re} cl.	1860	24-11-1882	4-12-1912
<i>Ingénieurs en chef Directeurs de 2^{me} classe</i>				
1	Demaret (L.) O. 𐄂, 𐄂, M. C. A. 1 ^{re} cl., Officier de l'Ordre de la Couronne de Roumanie	1859	28-9-1885	30-3-1911
2	Delbrouck (M.), 𐄂	1865	21-3-1889	30-3-1911
3	Libotte (E.), 𐄂	1864	16-4-1889	30-3-1911
<i>Ingénieurs principaux de 1^{re} classe</i>				
1	* Demaret (J.), O. 𐄂, 𐄂, 𐄂 1 ^{re} cl., M. C. A. 1 ^{re} cl.	1857	18-11-1881	4-12-1912
2	Delruelle (L.) 𐄂	1866	5-5-1891	30-12-1911
3	Firket (V.), 𐄂, M. C. D. 1 ^{re} cl.	1869	14-12-1891	30-3-1911
4	Lebacqz (J.) 𐄂	1869	2-11-1892	30-3-1911
5	Deboucq (L.) 𐄂	1873	28-11-1895	30-3-1911
»	Bolle (J.), 𐄂, 𐄂 2 ^e cl. (1)	1871	28-11-1895	30-3-1911
<i>Ingénieurs principaux de 2^e classe</i>				
1	* Vrancken (J.) 𐄂	1872	16-12-1896	30-3-1911
2	* Nibelle (G.), 𐄂, M. C. D. 1 ^{re} cl.	1873	16-12-1896	30-3-1911
3	* Orban (N.) 𐄂	1873	16-12-1896	30-12-1911
4	Ghysen (H.) 𐄂	1874	16-12-1896	30-3-1911
»	Levarlet (H.) 𐄂 (2)	1873	16-12-1896	30-3-1911
»	Lemaire (E.), 𐄂, M. C. D. 1 ^{re} cl., M. C. D. 1 ^{re} cl. (1)	1872	16-12-1896	30-3-1911
5	Reprieis (A.)	1875	12-12-1897	30-3-1911
6	Lebens (L.)	1873	12-12-1897	30-3-1911
7	Niederau (Ch.)	1874	12-12-1897	4-12-1912
8	Hallet (A.)	1874	12-12-1897	4-12-1912
9	Liagre (Ed.)	1874	12-12-1897	4-12-1912
<i>Ingénieurs de 1^{re} classe</i>				
1	* Viatour (F. H.), 𐄂 1 ^{re} cl.	1875	12-12-1898	30-3-1911
2	* Raven (G.)	1876	12-12-1899	30-3-1911
3	* Fourmarier (P.)	1877	12-12-1899	30-6-1911
4	* Bertiaux (A.)	1874	12-12-1899	4-12-1912
»	* Renier (A.) M. C. D. 1 ^{re} cl. (3)	1876	18-12-1900	4-12-1912
5	Bailly (O.)	1874	18-12-1900	30-3-1911

(1) Détaché au Service spécial des Accidents miniers et du Grisou.

(2) Chargé du Service d'inspection des explosifs.

(3) Chef du Service géologique à l'Administration centrale des mines.

Les fonctionnaires dont les noms sont précédés d'un astérisque, jouissent du traitement maximum afférent à leur grade.

Numéro d'ordre	NOMS ET INITIALES		DATES	
	des PRÉNOMS	ANNÉE de la naissance		
			de l'entrée au service	du dernier avancement
6	Breyre (Ad.), Officier de l'Ordre de l'Etoile noire . . .	1880	15-12-1902	30- 3- 1911
7	Desenfans (G.), M. C. D. 1 ^{re} cl., M. C. D. 2 ^{me} cl. . .	1876	15-12-1902	30- 3- 1911
8	Stéuart (P.)	1880	25- 1- 1904	30- 6- 1911
9	Stenuit (A.)	1877	25- 1- 1904	30- 3- 1912
»	Delmer (A.), Chevalier de l'ordre de Saint-Charles (1). .	1879	25- 1- 1904	30- 3- 1912
»	Lemaire (G.) (2)	1878	25- 1- 1904	4-12- 1912
<i>Ingenieurs de 2^e classe</i>				
1	*Hardy (A)	1878	25- 1- 1904	30- 3- 1911
2	*Gillet (Ch.)	1882	25- 1- 1904	30- 3- 1911
3	*Defalque (P.)	1879	25- 1- 1904	30-12- 1911
4	*Dandois (H.)	1879	20- 3- 1905	4-12- 1912
5	Molinghen (E.)	1877	19- 4- 1905	30- 3- 1911
6	Verbouwe (O.)	1882	12- 3- 1906	30- 3- 1911
7	Hardy (L.)	1882	20- 3- 1907	30- 3- 1911
8	Sottiaux (G.)	1883	30- 1- 1908	30- 6- 1911
9	Delrée (A.)	1883	30- 1- 1908	30- 3- 1912
10	Legrand (L.)	1882	28-12- 1908	4-12- 1912
<i>Ingenieurs de 3^e classe</i>				
1	*Massin (A.)	1883	28-12- 1908	30- 3- 1911
2	*Jadoul (Ch.)	1884	28-12- 1908	10- 2- 1912
3	*Van Herckenrode (Ed.)	1886	12- 6- 1910	4-12- 1912
4	*Guérin (M)	1888	12- 6- 1910	4-12- 1912
5	*Dessalles (E.)	1887	25-11- 1910	4-12- 1912
6	*D'Haenens (J.)	1887	25-11- 1910	4-12- 1912
7	Burgeon, Ch.	1885	10- 2- 1912	—
8	Delcourt, Edm.	1889	10- 2- 1912	—
9	Anciaux, H.	1886	10- 2- 1912	—
10	Pieters, J.	1889	10- 2- 1912	—
11	Dupret (Al.)	1890	24-12- 1912	—
12	Boland (P.)	1889	24-12- 1912	—
13	Thonnart (P.)	1889	24-12- 1912	—

(1) Attaché à l'Administration centrale.

(2) Attaché à l'Administration centrale et au Service spécial des Accidents miniers et du Grisou.

* Les fonctionnaires dont les noms sont précédés d'un astérisque, jouissent du traitement maximum affecté à leur grade.

NOMS ET INITIALES		ANNÉE de la naissance	DATES	
des			de l'entrée au service	du dernier avancement
PRÉNOMS				

B. — Section de disponibilité				
Inspecteurs généraux				
Hubert (H.), O.   C.C.A. 1 ^{re} cl.	1849	31-10- 1872	20- 3- 1905	
van Scherpenzeel Thim (L.), C.   C. C. A. 1 ^{re} cl., déc. de 2 ^e cl. avec plaque de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie	1850	3- 6- 1875	18- 5- 1907	
Ingénieurs en chef, Directeurs				
Macquet (A.)  	1853	29-11- 1876	30-12- 1909	
Legrand (L.) 	1868	2- 3- 1891	30- 3- 1911	
Ingénieurs principaux				
Halleux (A.),  Officier de l'ordre de la Couronne de chêne, Chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne . . .	1869	14-12- 1891	30-12- 1909	
Denoël (L.),  M. C. D. 1 ^{re} cl.	1870	2-11- 1892	30- 3- 1911	
Ingénieurs des mines à la retraite conservant le titre honorifique de leur grade				
Dejaer (J.), C.    1 ^{re} cl., C. C. A. 1 ^{re} cl., D.S.P. 1 ^{re} cl., Directeur général honoraire.				

DÉCORATIONS : SIGNES				
Ordre de Léopold : Chevalier				
— Officier	O. 			
— Commandeur	C. 			
Ordre de la Couronne : Chevalier				
— : Officier	O. 			
— : Commandeur	C. 			
Croix civique pour années de service	C. C. A.			
Médaille — —	M. C. A.			
Croix civique pour acte de dévouement				
Médaille civique — —	M. C. D.			
Décoration spéciale de prévoyance	D. S. P.			
Légion d'honneur				
Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II. 				

ARRÊTÉS SPÉCIAUX

MINES

Arrêté royal du 18 janvier 1912, qui déclare d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer pour raccorder le **Charbonnage de Bray** à la station de Vellereille-le-Sec du chemin de fer de l'Etat.

Arrêté royal du 31 janvier 1912, autorisant la **Société anonyme des Charbonnages de l'Arbre Saint-Michel**, à Mons-lez-Liège, à traverser l'espace nord de la concession du même nom, par un montage de reconnaissance dans la couche Farinette, entre les niveaux de 106 et 114 mètres.

Arrêté royal du 15 février 1912, accordant à la **Société anonyme du Bois du Cazier** à Marcinelle, à titre d'extension de la concession du Bois du Cazier, Marcinelle et du Prince, la concession des mines de houille gisant sur une étendue de deux hectares soixante ares du territoire de la commune de Marcinelle.

Arrêté royal du 5 mars 1912, accordant à la **Société anonyme des Charbonnages réunis de la Basse-Sambre**, à titre d'extension, la concession des mines de houille gisant sur partie des territoires des communes de Soye, Spy, Floriffoux, Franière. L'ensemble des territoires concédés et comprenant les concessions de Soye, Floriffoux, Flawinne, La Lâche et Floreffe ainsi que les extensions précitées, s'étendant sous un territoire de deux mille quarante-sept hectares trente deux ares, prendra le nom de **Concession de Soye-Floriffoux-Floreffe-Flawinne-La Lâche et extensions**.

Arrêté royal du 25 mars 1912, autorisant la **Société anonyme métallurgique de Couillet** à céder à la **Société métallurgique du Hainaut** la concession de la mine de fer de Gerpinnes.

Arrêté royal du 25 mars 1912, autorisant la **Société anonyme des Charbonnages de Wériste** à occuper une parcelle de terre pour les besoins de son exploitation.

Arrêté royal du 31 mars 1912, autorisant la **Société anonyme des Charbonnages d'Ans et Rocour**, à Ans, à occuper des parcelles de terre pour les besoins de son exploitation.

Arrêté royal du 5 avril 1912, autorisant la **Société anonyme des Charbonnages de Forte-Taille**, à Montigny-le-Tilleul, à occuper une parcelle de terre pour les besoins de son exploitation.

Arrêté royal du 20 avril 1912, autorisant les **Sociétés anonymes des Charbonnages André Dumont sous Asch et des Charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et Genck**, à faire entre elles l'échange de certaines parties des concessions André Dumont sous Asch et Genck-Sutendael.

La superficie totale de la **Concession André Dumont sous Asch** telle qu'elle est actuellement définie sera de **3,080 hectares** environ et elle de la **Concession de Genck-Sutendael** de **3,963 hectares** environ.

Arrêté royal du 17 août 1912, autorisant la **Société anonyme des Charbonnages de l'Arbre Saint-Michel**, à Mons-lez-Liège, à réunir à sa concession de ce nom celles du Bois d'Otheit et de Cowa.

Sa nouvelle concession, ainsi formée sous le nom de **Concession de l'Arbre Saint-Michel, Bois d'Otheit et Cowa**, comprendra une étendue de **448 hectares**.

Arrêté royal du 17 août 1912, autorisant la **Société anonyme du Charbonnage de Baudour**, en liquidation, à céder à la **Société anonyme des Charbonnages du Hainaut**, à Hautrage, la concession des mines de houille de l'Espérance, à Baudour.

La Société anonyme des Charbonnages du Hainaut est autorisée à réunir à sa concession d'Hautrage, la concession de l'Espérance. La nouvelle concession ainsi formée prendra le nom de **Concession de l'Espérance et d'Hautrage** et comprendra une étendue de **4,960 hectares** sous les territoires des communes d'Hautrage, Villerot, Baudour et Tertre.

Arrêté royal du 17 août 1912, accordant à la **Société anonyme des Charbonnages d'Ormont**, à Châtelet, à titre d'extension, la concession des mines de houille gisant sous un territoire de 205 hectares 88 ares, dépendant des communes de Bouffoulx et Châtelet.

Arrêté royal du 20 août 1912 autorisant la **Société anonyme des Charbonnages de Helchteren et de Zolder** à occuper, pour les besoins de son exploitation et l'établissement d'une voie de raccordement à la station de Honthaelen, diverses parcelles de terrain.

Arrêté royal du 20 août 1912, autorisant la **Société anonyme des Concessions houillères du nord de Quiévrain et d'Hensies-Pommerœul**, (en liquidation) à céder, par voie d'apport, les deux concessions de ce nom à une société anonyme nouvelle à constituer.

Arrêté royal du 23 septembre 1912, constituant en concession distincte, sous le nom de **Concession de Winterslag**, une partie de la concession des mines de houille de Genck-Sutendael. L'étendue de la nouvelle concession est de **960 hectares** dépendant de la commune de Genck. La **Société anonyme des Charbonnages de Ressaix, Leval, Peronne, Sainte-Aldegonde et Genck** est autorisée à céder cette concession par voie d'apport, à une société nouvelle à constituer sous le nom de **Société anonyme des Charbonnages de Winterslag**.

Arrêté royal du 12 octobre 1912, autorisant la **Société anonyme des Charbonnages du Nord du Rieu-du-Cœur** à Quaregnon, à occuper, pour les besoins de son exploitation, diverses parcelles de terrains.

Arrêté royal du 28 octobre 1912, autorisant la **Société anonyme des Charbonnages de Roton-Farcienne**, à Oignies-Aiseau et la **Société anonyme des Charbonnages d'Aiseau-Presles** à modifier les limites des concessions d'Aiseau-Oignies et de Tergnée-Aiseau-Presles.

Arrêté royal du 12 décembre 1912 autorisant la **Société anonyme des Chevalières**, à Dour, à céder à la **Société anonyme des Charbonnages de Bois de Saint-Ghislain** une partie d'environ trente trois hectares de concession.

Arrêté royal du 12 décembre 1912, autorisant la **Société anonyme des Charbonnages de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et de Genck** et la **Société anonyme des Charbonnages de Mariemont, l'Olive, Chaudbuisson et Carnières**, à partager entre-elles les concessions de la **Société anonyme nouvelle des Charbonnages de Haine-Saint-Pierre, Houssu et la Hestre** et à échanger entre-elles certaines parties de leurs propres concessions.

La **Concession de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et Houssu** s'étendra sous une surface globale de **3,231 hectares 62 ares 8 centiares**; la **Concession de Mariemont, l'Olive, Chaudbuisson, Haine Saint-Pierre, La Hestre et Carnières**, sous une étendue globale de **2,172 hectares 3 ares**.

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON, TOME XVIII

MÉMOIRES

Deux années de pratique des locomotives à benzine	A. Baijot	3
---	-----------	---

SERVICE DES ACCIDENTS MINIERS ET DU GRISOU

Températures atteintes par les tamis des lampes de sûreté en milieu grisouteux, E. Lemaire	47
Deux vies sauvées par les appareils respiratoires	V. Watteyne 85

NOTES DIVERSES

La sécurité des câbles d'extraction (traduit par G.-W.).	A. D. F. Baumann	89
Les ardoisières de Warmifontaine		99
Travail par longues tailles et emploi des haveuses électriques au charbonnage du Grand-Hornu	Ch. Niederau	112
Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Circulaires		121
Institution en Allemagne d'un concours pour lampes de mines		126
Bibliographie : La téléphonie sans fil dans les mines (<i>Drahtlose Grubentelephonie</i>) P. DRUMAUX). — Revue universelle des mines, de la métallurgie, etc. — Des accidents : secours donner avant l'arrivée du médecin (Dr TROISFONTAINES). — Agenda Dunod pour 1913 .		128

EXTRAITS DE RAPPORTS ADMINISTRATIFS

ANNÉES 1911 ET 1912

4 ^{me} arrondissement. — Recherches dans la partie nord du bassin		
a) Sondages des charbonnages des Grand Conty et Spinois : 1 ^o Sondage d'Heppignies; 2 ^o Sondage de Wayaux;		
b) Charbonnage de Masse et Diarbois : sondage dans le nord de la concession	O. Ledouble	131

1^{er} SEMESTRE 1912

1 ^{er} arrondissement. — Charbonnage d'Hautrage : continuation des travaux de fonçage du puits n° 1. — Enquête sur les ligatures de câbles de plans inclinés.	L. Demaret	146
2 ^{me} arrondissement. — Charbonnage du Nord du Rieu-du-Cœur. puits Midi : recoupe des couches du faisceau du Nord. — Charbonnages du Grand-Hornu : chargement des accumulateurs des lampes portatives. — Charbonnages du Grand Hornu : Amorçage de sûreté. — Charbonnages du Grand Hornu : Essieux de wagonnets à roulement sur cylindre. — Charbonnages des Produits, puits n° 28 : Installation de taquets hydrauliques. — Charbonnages du Levant du Flénu, puits n° 14 : Installation d'un ventilateur Rateau électrique.	M. Delbrouck	151
3 ^{me} arrondissement. — Charbonnages de Mariemont et Bascoup et de Fontaine-l'Évêque : Emploi de grappins de sûreté dans les plans inclinés.	E. Libotte	165

RÉGLEMENTATION DES MINES, etc., A L'ÉTRANGER

Angleterre. — Loi-règlement du 16 décembre 1911 sur les mines		169
---	--	-----